

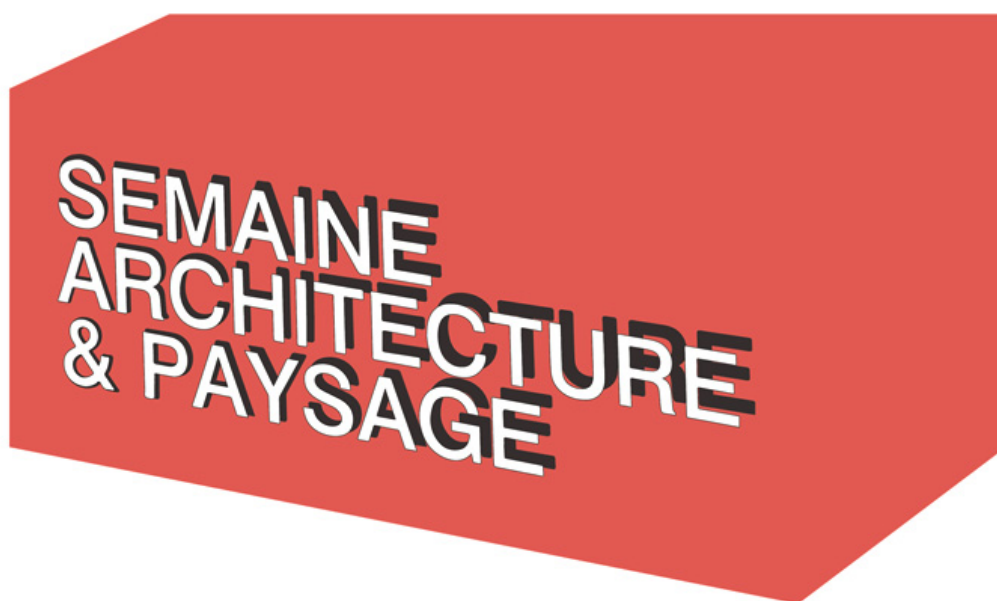
37

Indre-et-Loire

c | a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme  
et de l'environnement

Les actualités de **JUILLET | AOUT 2020**



## ***SEMAINE DE L'ARCHITECTURE & DU PAYSAGE***

*> Indre-et-Loire*

☆ **[SAVE THE DATE] du 12 au 18 octobre 2020**

A l'occasion des JOURNEES NATIONALES DE L'ARCHITECTURE, le CAUE 37 vous donne rendez-vous pour la 3<sup>ème</sup> édition de la **Semaine de l'Architecture et du Paysage d'Indre-et-Loire**.

En collaboration et partenariat sur l'ensemble du département, nous vous proposons **des visites, des conférences, des expositions...** autour d'une déclinaison questionnant : **Pavillonnaire, Péri-urbain et Mobilités**.

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

## JEUDI 10 SEPTEMBRE 2020

10 heures \_ salle Charles de Gaulle du Conseil Départemental  
Place de la préfecture 37000 TOURS



### PERMANENCES ARCHITECTURE

**1<sup>er</sup> LUNDI** de chaque mois  
**CHINON**  
P.A. Plaine des Vaux N°1  
46, rue Gustave Eiffel 9h30-12h30

pour prendre RDV, téléphonez au 02 47 31 13 40

**1<sup>er</sup> LUNDI** de chaque mois  
**LANGAIS**  
Maison de Services au Public  
7 place du 14 juillet 9h30-12h30

pour prendre RDV, téléphonez au 02 47 31 13 40

**2<sup>e</sup> LUNDI** de chaque mois  
**AMBOISE**  
Pôle Bertrand Schwartz  
19, rue de l'Île d'Or 9h30-12h30

pour prendre RDV, téléphonez au 02 47 79 41 50

**3<sup>e</sup> LUNDI** de chaque mois  
**AMBILLOU**  
Pays Loire Nature  
1, rue Serpentine 9h30-12h30

pour prendre RDV, téléphonez au 02 47 31 13 40

**1<sup>er</sup> MARDI** de chaque mois  
**MONTLOUIS S/LOIRE**  
CC Touraine Est Vallées  
48, rue de la Frelonnerie 9h30-12h30

pour prendre RDV, téléphonez au 02 47 31 13 40

**2<sup>e</sup> MARDI** de chaque mois  
**BLÉRÉ**  
CC du Val de Cher  
39, rue Gambetta 9h30-12h30

pour prendre RDV, téléphonez au 02 47 23 58 63

**2<sup>e</sup> MARDI** de chaque mois  
**CHÂTEAU-RENAULT**  
CC du Castelre naudais  
5, rue du Four Brûlé 9h30-12h30

pour prendre RDV, téléphonez au 02 47 29 57 40

**3<sup>e</sup> MARDI** de chaque mois  
**PANZOULT**  
CC Touraine Val de Vienne  
14, route de Chinon 9h30-12h30

pour prendre RDV, téléphonez au 02 47 97 63 56

**Tous les MERCREDIS**  
**TOURS**  
CAUE 37  
9h - 17h

pour prendre RDV, téléphonez au 02 47 31 13 40

**2<sup>e</sup> MERC.** de chaque mois  
**AZAY-LE-RIDEAU**  
Office du Tourisme  
4, rue du Château 9h00-12h00

pour prendre RDV, téléphonez au 02 47 34 29 00

**1<sup>er</sup> JEUDI** de chaque mois  
**LOCHES**  
CC Loches Sud Touraine  
12, avenue de la Liberté 9h30-12h30

pour prendre RDV, téléphonez au 02 47 91 19 20

**3<sup>e</sup> VEND.** de chaque mois  
**PREUILLY-SUR-CLAISE**  
Maison de Services au Public  
1, Place Jean Moulin 10h-13h

pour prendre RDV, téléphonez au 02 47 91 19 20

**PAYSAGE**  
pour prendre RDV,  
téléphonez au 02 47 31 13 40

**TOURS**  
CAUE 37  
34, Place de la Préfecture

37 Indre-et-Loire  
**c|a.u.e**  
Conseil d'architecture, d'urbanisme  
et de l'environnement

TOURAINES  
LE DÉPARTEMENT

### ☆ JUILLET et AOÛT 2020

Durant tout l'été,  
les architectes et paysagistes conseillers du CAUE 37 continuent à recevoir **gratuitement les particuliers ayant un projet immobilier lors des PERMANENCES DÉLOCALISÉES.**

Ils vous reçoivent, **dans le respect des règles sanitaires, sur RDV. Merci de venir avec votre masque.**

**PRENDRE un RDV**



Chédigny (37) © Photo : CAUE37\_VC

### ***PAYSAGE > LES PIEDS DE MURS***

#### **☆ LE VÉGÉTAL, UN INDISPENSABLE COMPAGNON DU BÂTI**

*Un mur disgracieux ? Une cour à l'ombre ? Un jardin de ville où les murs sont omniprésents ? Des pieds de murs de clôtures qu'il est fastidieux de désherber ? Un trottoir stabilisé enrichi ?... **Réjouissez-vous, les murs vous veulent du bien et élargissent le champ des possibles du jardinier, pour peu que l'on s'en occupe !***

Faites le mur, la fiche conseil du CAUE 37 qui vous accompagne dans la valorisation des éléments d'architecture au jardin ; vous conseille pour leur végétalisation qui augmentera grandement leur intégration et apportera du cachet à votre maison, aux espaces près des murs ou encore à l'espace public pour le plaisir de tous !

**DÉCOUVRIR LA FICHE !**

---



# En bref ...

## COVID-19 | CHARTE PARTENARIALE

La Fédération Française de Bâtiment (FFB) Centre-Val de Loire et les principaux partenaires de la chaîne des acteurs de la construction (bailleurs sociaux notamment) ont signé, le 25 mai 2020, **une charte partenariale de bonnes pratiques** afin de mettre en place des principes généraux de fonctionnement visant à optimiser la gestion de la crise sanitaire liée au Covid-19 et de ses conséquences.



+ CHARTE PARTENARIALE +

## COVID-19 | MESURES DE PROTECTION AUX AGENCES D'ARCHITECTURE

L'ordonnance n° 2020-738 du 17 juin 2020 vise à faciliter l'accès à la commande publique des entreprises les plus impactées, notamment les PME et les artisans.

**Redressement judiciaire.** Les entreprises en redressement judiciaire qui bénéficient d'un plan de redressement peuvent se porter candidates aux contrats de la commande publique sans avoir à démontrer qu'elles ont été habilitées à poursuivre leur activité pendant la durée prévisible du contrat ». Cette mesure s'appliquera jusqu'au 10 juillet 2021, soit 1 an après la fin de l'état d'urgence sanitaire.

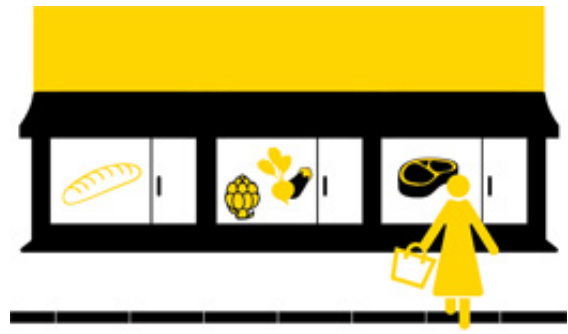
**Quota de PME-artisans dans la commande publique.** Les acheteurs publics seront tenus, jusqu'au 10 juillet 2021, de réserver aux PME et aux artisans l'exécution d'au moins 10 % de la valeur estimée de leurs marchés globaux.

**Assouplissement de l'appréciation de la capacité économique et financière des candidats.** Pour ne pas pénaliser davantage les entreprises fragilisées par la crise, les acheteurs publics ne doivent pas tenir compte, dans l'appréciation de la capacité économique et financière des candidats aux marchés publics ou contrats de concessions, de la baisse du chiffre d'affaires intervenue au titre du ou des exercices sur lesquels s'imputent les conséquences de la crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19. La mesure restera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2023 dès lors que la capacité économique et financière des candidats peut être appréciée au regard du chiffre d'affaires réalisé sur les trois derniers exercices disponibles.

+ EN SAVOIR PLUS +

## MARCHÉS PUBLICS | PME

Dans le but de sensibiliser et d'attirer les Petites et Moyennes Entreprises (PME) vers la commande publique, le Médiateur des entreprises a publié un **guide pratique sur les marchés publics de moins de 40 000 euros HT**, pour lesquels les procédures de publicité et de mise en concurrence sont devenues facultatives le 1er janvier 2020.



+ GUIDE TRÈS PRATIQUE +

## URBANISME | Loi ELAN

Les deux ordonnances publiées le 18 juin 2020 visent à moderniser et simplifier les rapports entre les documents d'urbanisme.

L'ordonnance relative à la modernisation des **Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT)** prévoit, notamment **l'allègement de son contenu**. Désormais, le SCOT sera composé :

- d'un projet d'aménagement stratégique (qui remplace le projet d'aménagement et de développement durable)
- d'un Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)
- d'une annexe qui comprendra différents documents tels que le diagnostic territorial, l'évaluation environnementale...

**Le rapport de présentation est supprimé. Le périmètre est modifié pour prendre en compte le bassin d'emploi.**

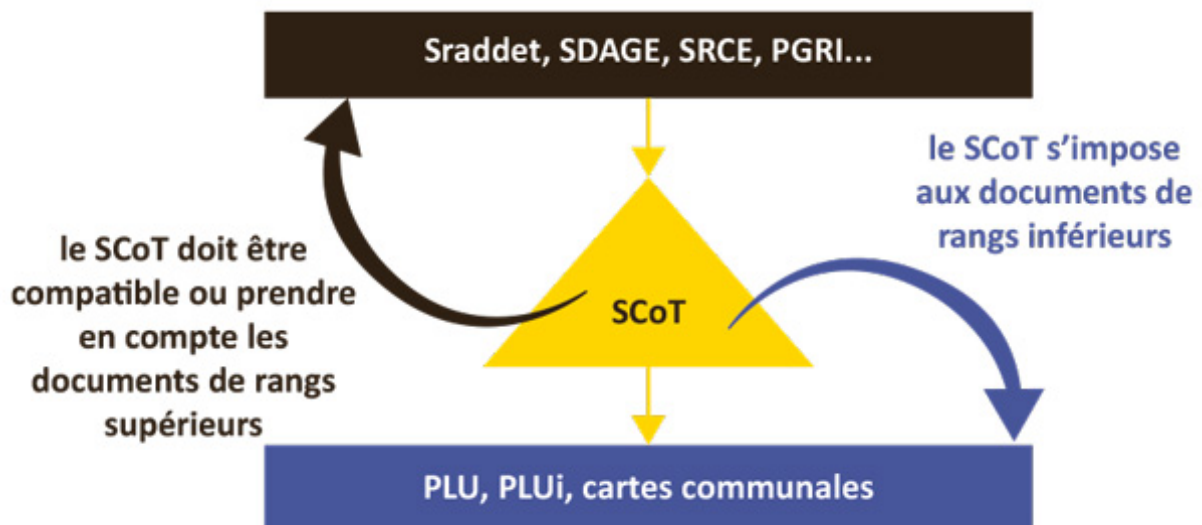
La seconde ordonnance vise à rationaliser la **hiérarchie des normes applicables aux documents d'urbanisme**. La liste des documents opposables au SCoT est réduite.

Les liens de prise en compte sont remplacés par des liens de conformité sauf pour le **Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet)**. Le SCOT reste le document intégrateur (chargé d'intégrer les documents de planification supérieurs), ainsi, le **PLU ne devra être compatible qu'avec le SCOT**.

+ EN SAVOIR PLUS +

Les dispositions de **ces deux ordonnances sont applicables** aux SCOT dont l'élaboration ou la révision est engagée à **compter du 1<sup>er</sup> avril 2021**.

+ EN SAVOIR PLUS +



Des mesures transitoires sont prévues pour les SCOT en cours d'élaboration ou de révision avec la

possibilité pour les collectivités qui le souhaiteraient d'opter pour la mise en place d'un SCOT sous le nouveau format sans attendre l'entrée en vigueur de ces ordonnances.

---

## ÉVÉNEMENTS



### *VISITES > Patrimoine*

#### ☆ **Juillet et Août 2020**

Cet été, en journée ou en soirée, le Pays Loire Touraine vous propose une sélection de visites estivales pour découvrir les richesses de son territoire et de son patrimoine.

### PROGRAMME COMPLET

---



Tours, rue Bernard Palissy (37) © Photo : L. BOEGLY

## ***CIAP \_ Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine > Tours***

☆ **les mercredis, jeudis, vendredis, samedis et dimanches - de 14h à 18h**

« Le Logis », préfiguration du CIAP, vous invite à une expérience immersive et inédite pour découvrir, avec l'aide d'outils numériques, des thématiques majeures de l'histoire de Tours : les paysages ligériens, la demeure urbaine, Tours ville royale.

Rendez-vous : hôtel des ducs de Touraine, 15 place Châteauneuf - **Gratuit**

### **RENSEIGNEMENTS**

---

**ET AUSSI**



*Champigny-sur-Marne, Cité-Jardin (94) © Photo : OT Champigny*

## ***APPEL À PARTICIPATION > Colloque international***

☆ ***Date limite des soumissions : 15 octobre 2020***

**Des cités-jardins pour le XXI<sup>e</sup> siècle : valorisation, préservation et enjeux en France, en Europe et dans le monde** - 3 et 4 juin 2021 à Suresnes (92).

Cet événement est organisé par l'Association régionale des cités-jardins d'Île-de-France, avec l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, l'École d'urbanisme de Paris, l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, l'École nationale supérieure de paysage Versailles-Marseille, l'Université Sorbonne Paris Nord et le Musée d'Histoire Urbaine et Sociale de Suresnes.

**PARTICIPEZ !**

---





Chaumont-sur-Loire (41) - Festival International des Jardins 2020 © Photo : CAUE37\_LL

## **APPEL À PROJET** > *Atlas de la Biodiversité Communale*

### ☆ **Dépôt des projets : septembre 2020**

L'Office Français de la Biodiversité va relancer pour la 4<sup>e</sup> année consécutive l'**Appel à Projet « Atlas de la biodiversité communale »**.

Il s'agit pour les communes ou les intercommunalités de réaliser un diagnostic précis de leur territoire pour mieux préserver et valoriser leur patrimoine naturel.

La mise en œuvre d'un ABC s'appuie sur trois axes essentiels :

- **sensibiliser et mobiliser** les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la biodiversité ;
- **mieux connaître la biodiversité** sur le territoire d'une commune ou d'un groupe de communes et **identifier les enjeux** spécifiques liés ;
- **faciliter la prise en compte** de la biodiversité et **aider à la prise de décisions** lors de la mise en place des politiques communales ou intercommunales.

A noter qu'en région **Centre-Val de Loire**, la réalisation d'un ABC (ou d'un IBC, déjà réalisé ou l'engagement à le faire dans les 3 ans) constitue la seule obligation à la candidature à la reconnaissance « **Territoire engagé pour la nature** », dispositif qui sera réouvert courant de l'été pour une réponse au 31 décembre.

## **RENSEIGNEMENTS**

---

*Copyright © 2020 CAUE37, tous droits réservés.*

**Notre adresse :**

CAUE37  
34 place de la préfecture  
Tours 37000  
France

Add us to your address book

[Vous désinscrire de cette liste](#) [Transférer cette lettre](#)

